ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 111283

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la tarification à l'activité dans les établissements de santé, présentée par le député Jean-Marie Rolland. Plus précisément, parmi les préconisations retenues par les auteurs, en matière de moyens humains de conception et de pilotage de la réforme, ceux-ci recommandent notamment de demander à la DRESS de réaliser des études sur la typologie des établissements. Aussi, il souhaite qu'il lui indique sa position et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

L'établissement de typologies des établissements sanitaires est un outil utile d'analyse comme en témoigne l'étude réalisée en 2004 par la DREES sur la base de données 2001. Ce type d'étude conduit à mobiliser des bases de données très lourdes (SAE et PMSI) et complexes et requiert par conséquent la mobilisation de moyens importants. Il doit tenir compte des évolutions en cours dans l'organisation et la gestion du système de soins (réformes de la planification et de la tarification sanitaires). Une réflexion est en cours à la DREES pour définir les caractéristiques des travaux qui doivent prendre la suite de l'étude exploratoire conduite en 2004. Il faut en effet, pour aborder cette question, intégrer tous les éléments nouveaux qui font dorénavant partie du panorama des outils de suivi des établissements soumis à T2A. Ainsi, la DREES a déjà engagé une réflexion sur la généralisation des indicateurs de performance des établissements et leur présentation, qu'il serait pertinent de prendre en compte lors de l'élaboration d'une typologie de ce type. Une réflexion préalable doit être menée sur les caractéristiques des établissements et sur l'identification des besoins en la matière.

Données clés

Auteur : M. Francis Falala
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 111283
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12368
Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3197